



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 035-213503113-20261006-2026_60-DE

L'an deux mille-vingt-six, le 6 octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 1^{er} octobre 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, MORICEAU Myriam, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, LECLAIRE Audrey, GUÉNO Ophélie

Absents : HERVÉ Gérard

Excusés :

Secrétaire de séance : MORICEAU Myriam

Délibération 2026-60

INTERCOMMUNALITÉ - PISCINE DE GUER - CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCÈS À LA PISCINE DE GUER : CHOIX DES MODALITÉS DE FACTURATION

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la réception du mail du Service des sports de l'Oust à Brocéliande Communauté en date du 9 septembre 2026 lui faisant part des propositions des nouvelles modalités de facturation concernant l'accès des usagers et/ou des écoles des communes d'Ille et Vilaine à la piscine de Guer.

L'évaluation du coût horaire de chaque activité est réalisée à partir des éléments recueillis l'année précédente.

En outre, il est demandé, chaque année, à chaque commune, de choisir un des 4 formats de convention de facturation qui se déclinent comme suit :

- **F1** : Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon cout évalué à **1 543 €** pour la commune de Saint-Séglin pour l'année 2026/2027.
- **F2** : Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué + accès privilégié* des usagers pour les cours de natation enfants et adultes.
- **F3** : Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué + accès privilégié* des usagers pour les entrées « public ».
- **F4** : Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué + accès privilégié* des usagers pour les cours de natation enfants et adultes + accès privilégié* des usagers pour les entrées « public ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition **F1** comme format de convention de facturation pour l'accès à la piscine de Guer ;
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier cette délibération à Oust à Brocéliande Communauté et plus généralement, de prendre toutes les mesures utiles pour la bonne exécution de cette décision.

Voix pour	14
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **08 OCT. 2026**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Jean-François DANIEL



Mairie

4, rue de l'Eglise

35330 SAINT-SÉGLIN

Téléphone : 02 99 34 93 78

Courriel : mairie@saint-seglin.fr